



TEXTES ADOPTÉS

P9_TA(2021)0003

Instrument d'appui technique *I**

Résolution législative du Parlement européen du 19 janvier 2021 sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un instrument d'appui technique (COM(2020)0409 – C9-0148/2020 – 2020/0103(COD))

(Procédure législative ordinaire: première lecture)

Le Parlement européen,

- vu la proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(2020)0409),
- vu l'article 294, paragraphe 2, l'article 175, paragraphe 3 et l'article 197, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auxquels la proposition lui a été présentée par la Commission (C9-0148/2020),
- vu l'article 294, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- vu l'avis du Comité économique et social européen du 15 juillet 2020¹,
- vu l'avis du Comité des régions du 14 octobre 2020²,
- vu l'accord provisoire approuvé en vertu de l'article 74, paragraphe 4, de son règlement intérieur par les commissions compétentes et l'engagement pris par le représentant du Conseil, par lettre du 16 décembre 2020, d'approuver la position du Parlement européen, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- vu l'article 59 de son règlement intérieur,
- vu les délibérations conjointes de la commission des budgets et de la commission des affaires économiques et monétaires conformément à l'article 58 du règlement intérieur,
- vu l'avis de la commission de l'emploi et des affaires sociales,
- vu le rapport de la commission des budgets et de la commission des affaires

¹ JO C 364 du 28.10.2020, p. 132.

² JO C 440 du 18.12.2020, p. 160.

économiques et monétaires (A9-0173/2020),

1. arrête la position en première lecture figurant ci-après;
2. demande à la Commission de le saisir à nouveau si elle remplace, modifie de manière substantielle ou entend modifier de manière substantielle sa proposition;
3. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux parlements nationaux.

P9_TC1-COD(2020)0103

Position du Parlement européen arrêtée en première lecture le 19 janvier 2021 en vue de l'adoption du règlement (UE) 2021/... du Parlement européen et du Conseil établissant un instrument d'appui technique

(Étant donné l'accord intervenu entre le Parlement et le Conseil, la position du Parlement correspond à l'acte législatif final, le règlement (UE) 2021/240.)